

Pour en savoir plus sur APM international et ses services rendez-vous sur [le site d'APM International](#).

Lundi 19 mai 2014

Précarité: les Pass spécialisées se développent, mais avec une présence médicale toujours très faible

PARIS, 19 mai 2014 (APM) - Les permanences d'accès aux soins de santé (Pass) spécialisées commencent à se développer mais le temps de présence médicale dans ces structures est toujours très faible, a-t-on appris à l'occasion du 3ème colloque national organisé vendredi à Chambéry.

En 2013, une enquête nationale sur les Pass avait été lancée par la direction générale de l'offre de soins (DGOS), via une circulaire diffusée en juin 2013 qui présentait également un référentiel des Pass (cf APM SNQG2001).

Ses principaux résultats ont été présentés vendredi lors du colloque par Denise Bauer, chargée de mission à la direction générale de l'offre de soins (DGOS), a indiqué à l'APM le Dr Bruno de Goer, praticien hospitalier à la Pass de Chambéry, joint lundi à l'issue du colloque.

Presque toutes les agences régionales de santé (ARS) ont répondu à cette enquête qui portait sur les données 2012.

Au total, il existe 430 Pass [contre 410 évoqués en 2013 dans la circulaire], dont 368 généralistes, 18 dentaires et 44 en milieu psychiatrique. La quasi-totalité des Pass sont dans des établissements publics. Il existe des Pass dans tous les CHU/CHR. Deux tiers des Pass psychiatriques sont dans des établissements exclusivement psychiatriques, selon les données présentées.

Les équipes comptent 1,92 ETP en moyenne par Pass dont 0,94 ETP de travailleur social et peu d'ETP médical. Un tiers des Pass n'a pas de temps médical du tout, 20% moins de 0,1 ETP et 40% plus de 0,1 ETP, selon cette enquête.

La file active moyenne est de 426 patients par an avec une médiane de 215. La moitié (53%) a un comité de pilotage propre et les partenariats extérieurs sont fréquents. Un quart des Pass respectent neuf ou 10 critères majeurs de la circulaire.

Denise Bauer a estimé que les Pass étaient un dispositif en évolution avec une hétérogénéité de configurations et a insisté sur l'arrivée de nouvelles Pass, dentaires, psychiatriques et une meilleure adéquation entre moyens et activités de chaque Pass, a rapporté Bruno de Goer.

Il a confirmé que la nouveauté était effectivement le développement des Pass spécialisées dentaires et psychiatriques depuis 2009-2010.

La DGOS a également estimé que 2013 était un "tournant" pour les Pass, avec notamment le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et la circulaire de juin 2013, a indiqué Bruno de Goer.

Denise Bauer a confirmé le financement de 10 Pass régionales. Pour 2014, elle a annoncé la réalisation de diagnostics dans chaque région et indiqué qu'il fallait réfléchir notamment au poids du médicament dans les budgets, a-t-il rapporté à l'APM.

Interrogé sur la mise en œuvre de la circulaire de 2013, Bruno de Goer a indiqué qu'en Rhône-Alpes, ce qu'il avait vu évoluer, c'était un temps médical minimum de 0,2 équivalent temps plein (ETP). "On a beaucoup de Pass en milieu rural où il n'y a pas de médecins", a-t-il indiqué. La circulaire réaffirme qu'il faut un médecin référent dans les Pass. "L'ARS a débloqué de l'argent

pour que toutes les Pass de la région aient au minimum deux demi-journées par semaine de médecin", s'est-il félicité.

Il a toutefois constaté que certaines Pass étaient en vraies difficultés soit en raison de la non-affectation de crédits ou du non-remplacement de personnel. "C'est très variable d'un établissement à l'autre: l'impulsion national et de l'ARS est fondamentale, mais après, cela dépend beaucoup des relais au niveau des hôpitaux", a-t-il indiqué.

UN COLLOQUE CONSTRUIT AVEC LES PERSONNES EN DIFFICULTE

Au total, 500 personnes ont assisté vendredi à ce 3ème colloque national des Pass qui s'intitulait "Soignons ensemble, soyons ensemble". Il était organisé par le CH de Chambéry avec l'association des professionnels des Pass Rhône-Alpes (Appassra) et Respect 73, association qui oeuvre à la réduction des inégalités de santé et à lutte contre la précarité.

Les deux premiers colloques (en 2011 à l'hôpital européen Georges Pompidou, AP-HP, et en 2012 au ministère de la santé) étaient organisés par le collectif Pass (cf APM SNOEN003 et APM MHPKN001).

Bruno de Goer a expliqué que la spécificité du colloque était qu'"au lieu de parler des personnes et des dispositifs", le programme avait été "monté avec les personnes en difficulté" elles-mêmes.

Des groupes de personnes en précarité sociale ont répondu à l'appel et le programme a été écrit en fonction de ce qui est ressorti de ces groupes, comme par exemple, le thème des soins dentaires qui a été évoqué à plusieurs reprises. Après, "nous avons rajouté des apports universitaires, mais à condition que les chercheurs aient au minimum interrogé des personnes en difficulté", a détaillé Bruno de Goer.

L'enjeu du colloque était aussi que les professionnels se rendent compte que les gens en situation d'exclusion sociale ont "une pensée, une analyse et des choses à dire". "Si on n'a pas cette connaissance-là [...], on passe notre temps à donner des réponses de professionnels et pas des réponses co-construites avec les personnes en difficulté", a expliqué Bruno de Goer, qui a précisé qu'il ne s'agissait "pas de témoignages", mais d'une "réflexion collective".

Interrogé sur d'éventuelles revendications formulées à l'occasion de ce colloque, Bruno de Goer a indiqué qu'il ne s'agissait pas de l'objet du colloque. "Nous sommes dans un travail de fondation du sens, c'est en fonction de ces avancées que nous pourrions demander l'adaptation de moyens d'organisation", a-t-il expliqué.

Il a toutefois rappelé les demandes des professionnels: que les Pass soient "réellement reconnues dans les établissements de santé comme de vrais dispositifs qui ont toute leur place" et qu'elles aient "toutes des moyens en médecin dédié".

mh/sl/APM polsan
redaction@apmnews.com

MHREJ001 19/05/2014 12:26 ACTU

©1989-2014 APM International.

*APM International est une SAS au capital de 308.000 € du groupe [Wilmington Group plc](#).
33, Avenue de la République, 75011 PARIS, France
Tél: 01 48 06 54 92, Fax: 01 48 06 27 00
RCS PARIS B 351 616 859 - SIRET 351 616 859 000 36 - APE 6391Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR33351616859*